

## RENÉE-MARGUERITE CRAMER

*Membre du Comité International de la Croix-Rouge.*

### **La tâche de la prochaine Conférence internationale des Croix-Rouges.**

Au lendemain de la guerre qui vient de bouleverser le monde et où la Croix-Rouge s'est affirmée si puissante dans tous les pays, une réunion générale des Croix-Rouges de l'univers entier s'impose.

Quelques jours après la signature de l'armistice du 11 novembre, le Comité International de la Croix-Rouge laissait entendre qu'il convoquerait cette réunion à Genève aussitôt que les événements le permettraient.

Sur la proposition des Sociétés de la Croix-Rouge des Etats-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et du Japon, le Comité International a, par sa circulaire du 13 février, convoqué cette conférence dans un délai de 30 jours après la signature de la paix. Ce délai peut paraître trop court à certaines Sociétés, mais il y a lieu de le tenir pour valable jusqu'à nouvel ordre.

Il est donc opportun d'examiner le plus rapidement possible quel devra être la tâche de cette conférence pour qu'elle puisse avoir lieu à la date prévue, que l'ordre du jour en soit nettement fixé et que des décisions puissent y être prises.

Les quelques réflexions qui vont suivre n'ont pas d'autre but que de poser les questions qui, à notre avis, devraient être abordées dans la prochaine Conférence. Elles n'ont en aucune façon la prétention d'apporter des solutions ou des conclusions qui seraient prématurées avant que tous les membres de l'institution internationale des Croix-Rouges aient fait entendre leur voix.

\* \* \*

Le vœu s'est formulé en même temps et dans plusieurs pays que la magnifique force que la Croix-Rouge a déployée en temps de guerre soit adaptée au temps de paix<sup>1</sup>; que le champ d'ac-

---

<sup>1</sup> Il y a lieu de remarquer que cette idée n'est pas entièrement

## **La prochaine Conférence internationale des Croix-Rouges.**

tivité de la Croix-Rouge soit donc élargi et embrasse un programme nouveau d'assistance internationale.

La détermination de ce programme nouveau d'activité des Croix-Rouges devra être le premier objet de la future conférence des Croix-Rouges.

En effet, les formules employées jusqu'ici par ceux-là mêmes qui ont mis en avant l'idée d'une « Croix-Rouge de la Paix », sont loin de préciser le champ d'action que cette Croix-Rouge devra aborder. Les uns ont parlé de lutte contre la tuberculose ou la malaria, d'entraide en cas d'épidémies ou de cataclysmes ; les autres de protection de l'enfance, de lutte contre l'alcoolisme, d'assistance aux victimes de la guerre, d'hygiène sociale, etc.

Tous ces points en effet nous paraissent intéressants et nous sommes convaincus que les Croix-Rouges pourraient y déployer une activité infiniment bienfaisante et féconde. Mais d'autres pourraient encore venir à l'esprit, et c'est pour cela même que nous ne voudrions pas borner l'activité future des Croix-Rouges par une énumération limitative, nécessairement incomplète, qui ne pourrait pas toujours se justifier et qui correspondrait difficilement aux nécessités ressenties dans les différents pays du monde entier.

Des termes aussi imprécis qu'« hygiène générale » comportent des possibilités extrêmement étendues. L'hygiène de l'habitation, soit de la vie privée est un des premiers problèmes qui devrait être abordé. Mais, ne faudra-t-il pas y joindre l'hygiène de la vie publique : moyens de transport, écoles, etc. ? Si l'on veut s'occuper de la protection de l'enfance, comment délimiter l'âge auquel s'arrêtera cette protection ? Ne sera-t-on pas entraîné à y annexer la protection de la jeune fille et des jeunes gens ?

Si l'on s'occupe de la protection de l'enfance et de la jeunesse,

---

nouvelle et que des décisions ont été prises dans ce sens aux Conférences internationales des Croix-Rouges de Berlin, 1869, Genève, 1884, St.-Pétersbourg, 1902, Londres, 1907, Washington, 1912. Plusieurs Croix-Rouges nationales ont déjà porté leurs efforts vers l'activité de paix.

## La prochaine Conférence internationale des Croix-Rouges.

y aurait-il une raison pour ne pas s'occuper des secours aux vieillards? L'étude de ces diverses questions n'amènera-t-elle pas aussi la Croix-Rouge à envisager les conditions du travail, sa durée, les assurances contre les accidents, contre la maladie, contre la vieillesse?

Si l'on veut s'occuper de la tuberculose et des maladies vénériennes, quelles raisons aurait-on d'exclure la lutte contre le cancer et en somme contre toutes les maladies quelles qu'elles soient?

Il nous paraît impossible que la Conférence discute et tranche sur l'opportunité de tous ces points de vue et de ceux du même ordre qui pourraient se poser, ni qu'elle spécifie les domaines dans lesquels la Croix-Rouge pourrait ou non exercer son activité. En outre, l'établissement d'une semblable liste serait parfaitement vaine. L'expérience de ces dernières années a justement démontré combien — et pour le plus grand bien de tous — la Croix-Rouge est sortie du cadre qui lui avait été primitivement tracé.

La Conférence ne devra donc pas, sous peine de sombrer dans des discussions stériles, vouloir définir l'activité future des Croix-Rouges en énumérant les champs qui leur seraient ouverts, mais elle devra tâcher de tracer le nouveau programme par l'énoncé d'un *principe directeur* en vertu duquel chaque Croix-Rouge nationale pourra, selon les nécessités et selon ses convenances, faire le départ entre les questions à aborder ou celles à écarter. La recherche de ce principe suffisamment large pour tout embrasser, suffisamment souple pour respecter la liberté de chacune des sociétés particulières, suffisamment précis pour qu'il n'y ait pas d'incertitude sur sa portée, voilà le premier point sur lequel les représentants des sociétés du monde entier qui doivent venir à Genève prochainement auront à se mettre d'accord.

\* \* \*

Le nouveau programme un fois défini et si possible résumé

## La prochaine Conférence internationale des Croix-Rouges.

en une formule concrète et compréhensive, la conférence devra chercher les moyens pratiques de le réaliser.

Comme la Croix-Rouge ne saurait prétendre à une compétence universelle, la Conférence devra déterminer quelles sont les *organisations internationales* qui se sont spécialisées dans chacun de ces problèmes vitaux. Ces organisations sont multiples. Il en existe, par exemple au point de vue social, pour l'hygiène de l'habitation, urbanisme, cités-jardins, pour le contrôle des denrées alimentaires, lait, viande, etc., pour préconiser le végétarisme ou combattre l'alcool, etc. La protection des jeunes gens et des jeunes filles, la lutte contre la prostitution, contre la traite des blanches ont aussi leurs organisations internationales. Et dans le domaine de l'assistance proprement dite, les associations sont encore plus nombreuses, tant contre les épidémies qu'en faveur des aveugles, des sourds-muets, etc.

Pour s'en tenir aux années qui ont précédé immédiatement la guerre, on constate en 1912, 1913, et 1914, la réunion de 26 congrès internationaux relatifs à l'assistance, à l'hygiène, et au bien-être <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Nous empruntons au calendrier des Réunions internationales publiées par la *Vie Internationale*, revue mensuelle, les précisions suivantes :

Conférence internationale de la tuberculose (10<sup>o</sup>) 1912, à Rome. — Congrès international de la tuberculose (5<sup>o</sup>), 1912, à Rome. — Réunion internationale de délégués des Unions chrétiennes de jeunes gens, 1912, à Genève. — Congrès international technique de prévoyance des accidents du travail et d'hygiène industriels, 1912, à Milan. — Congrès international de l'Association catholique des œuvres de protection de la jeune fille (6<sup>o</sup>), 1912, à Turin. — Conférence internationale des infirmières (3<sup>o</sup>), 1912, à Cologne. — Conférence internationale des bains populaires (1<sup>o</sup>), 1912, à la Haye. — Conférence internationale contre l'épilepsie, 1912, à Zurich. — Congrès international du travail à domicile (2<sup>o</sup>), 1912, à Zurich.

Congrès international contre la traite des blanches, (5<sup>o</sup>), 1913, à Londres. — Congrès international des Villes (1<sup>o</sup>), 1913 à Gand. — Congrès international d'hygiène scolaire, 1913, à Buffalo. — Congrès international de la protection de l'enfance, 1913, à Bru-

## La prochaine Conférence internationale des Croix-Rouges.

D'autre part, en 1912, on ne compte pas moins de 22 Bureaux internationaux permanents traitant les mêmes questions <sup>1</sup>, sans parler des associations pour l'organisation du travail, au nombre de 39 et des congrès ou bureaux internationaux s'occupant de sciences médicales pures.

Il y aurait lieu de fixer ce que pourraient être, en vue du but commun à atteindre, les rapports de ces associations — du moins celles qui ont affirmé leur vitalité — avec les sociétés de la Croix-Rouge et d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour les seconder. Faudra-t-il leur offrir une incorporation pure et simple dans l'armée de la Croix-Rouge, se borner à leur prêter un appui moral et financier, agir à côté d'elles en toute indépendance, ou bien enfin renoncer à toute action dans les domaines où elles ont déjà défriché le terrain ?

---

xelles. — Congrès international contre la falsification des denrées alimentaires, 1913, à Gand. — Congrès international de l'assainissement et de la salubrité de l'habitation, 1913, à Anvers. — Congrès international d'assistance aux aliénés, 1913, à St-Petersbourg, 1914 à Moscou. — Conférence internationale des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens (18<sup>o</sup>), 1913, à Edimbourg. — Congrès international des habitations ouvrières, 1913, à la Haye. — Congrès international contre l'abus des boissons alcooliques, 1913, à Milan.

Réunion des Bureaux permanents de l'Union internationale pour la protection de l'enfance, 1914, à Madrid. — Congrès international des bains populaires (2<sup>o</sup>), 1914 à Bruxelles. — Congrès international des architectes et hygiénistes municipaux, 1914, à Lyon. — Réunion internationale de thalassothérapie, 1914, à Cannes. — Congrès international de laiterie (6<sup>o</sup>), 1914, à Berne. — Conférence internationale des Unions chrétiennes de jeunes filles, 1914, à Stockholm. — Assistance internationale pour la protection légale des travailleurs, (8<sup>o</sup>), 1914, à Berne. — Congrès international des maladies professionnelles (3<sup>o</sup>), 1914, à Vienne. — Réunion internationale de délégués des Unions chrétiennes de Jeunes Gens, 1914, à Londres.

<sup>1</sup> Association internationale pour la répression de la traite des blanches, Londres. — Bureau international contre l'alcoolisme, Lausanne. — Ligue internationale contre l'abus des boissons spiritueuses, Berlin. — Fédération internationale de la Croix-

## **La prochaine Conférence internationale des Croix-Rouges.**

Si les rapports de la Croix-Rouge avec les organisations internationales sont délicats à fixer, ses relations deviennent encore plus discutables avec les institutions d'Etat.

Chaque pays entend assurer lui-même le bien-être de ses ressortissants ; certains — et ils tendent à devenir toujours plus nombreux — ont déjà institué des ministères propres de la santé, de l'hygiène ou de l'assistance, et n'admettraient peut-être pas l'action d'une institution officieuse dans les domaines réservés à une institution officielle.

Les Conventions de Genève de 1864 et 1906 ne s'appliquant qu'à l'activité de la Croix-Rouge en temps de guerre, une nouvelle convention devra établir les rapports entre la Croix-Rouge de Paix et l'Etat. La Conférence des Croix-Rouges ne sera pas compétente pour conclure une semblable convention, mais elle devra examiner sur quelles bases il serait désirable que ces rapports fussent institués. Elle devra fixer ses vœux en des formules précises, et inviter respectueusement les gouvernements à conclure sur ces bases une nouvelle convention diplomatique.

Considérant uniquement le but à atteindre, c'est-à-dire l'amélioration du sort de l'humanité souffrante, la Conférence sera amenée à se poser les questions suivantes : La Croix-Rouge doit-elle s'effacer devant les institutions d'Etat ; doit-elle se subordonner à elles ; doit-elle chercher à travailler en coor-

---

Bleue, Genève. — Alliance universelle des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens, Genève. — World's Woman's Christian Temperance Union, pour Europe : Ripley, Derbyshire ; pour Amérique : Evanston (Illinois). — Fédération internationale pour la protection des races indigènes contre l'alcoolisme, Paris. — Comité permanent des habitations à bon marché, Bruxelles. — Société internationale pour l'étude des questions d'assistance, Paris. — Conseil international des Infirmières, Londres. — Association internationale pour la protection de la mère et pour la réforme de la vie sexuelle, Berlin. — Union internationale pour la protection de l'enfance et du premier âge, Bruxelles. — Union internationale des amies de la jeune fille, Neuchâtel. — Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille, Fribourg (Suisse). — Ligue

## **La prochaine Conférence internationale des Croix-Rouges.**

dination avec elles, mais en toute indépendance, ou enfin doit-elle tendre à devenir elle-même une institution d'Etat ?

Cette coordination éventuelle doit-elle être établie d'une manière uniforme par un statut international, ou vaut-il mieux que la législation nationale soit seule compétente pour la régler ; ou bien enfin, le statut international portera-t-il sur certains points, par exemple, sur l'emploi du signe de la Croix-Rouge pour protéger l'activité des sociétés en temps de paix comme en temps de guerre, tandis que d'autres seraient laissés à la législation nationale ?

L'institution de la Croix-Rouge étant internationale, la Conférence aura aussi à se prononcer sur les rapports des différents membres entre eux, notamment sur l'entr'aide qui pourra être apportée de Croix-Rouge à Croix-Rouge, entr'aide qu'il convient de favoriser et de développer.

Un point sur lequel il y aura lieu de porter l'attention, c'est la situation qui sera faite par les gouvernements et les Croix-Rouges nationales aux sections, missions ou comités locaux des Croix-Rouges étrangères. Les expériences de ces dernières années ont en effet démontré qu'à côté des immenses avantages de ces missions des Croix-Rouges en dehors de leur pays, il y a aussi quelques inconvénients auxquels il conviendrait de remédier par des règles appropriées.

Les relations du Comité International de la Croix-Rouge avec les Sociétés nationales, et peut-être aussi avec certaines sections coloniales ou locales, devront également faire l'objet des discussions de la Conférence, ces relations étant évidemment très différentes si elles sont conçues en vue d'une activité de paix ou d'une activité de guerre.

---

internationale pour l'éducation rationnelle de l'enfance, Paris. — Union végétarienne internationale, Bruxelles. — Commission internationale permanente pour l'étude des maladies professionnelles, La Canée. — Association internationale contre l'insalubrité des fleuves, du sol et de l'air, Cologne. — Ligue internationale contre l'épilepsie, Amsterdam. — Association internationale pour l'étude du cancer, Berlin. — Association internationale contre la tuberculose, Berlin.

## La prochaine Conférence internationale des Croix-Rouges.

\* \* \*

Les principes une fois posés, les relations avec les institutions similaires réglées, la Conférence devra rechercher les moyens à mettre en œuvre pour aboutir à la réalisation pratique. Il y aura lieu, sans doute, de concevoir la création d'un Bureau International de la Croix-Rouge, dont le rôle serait non de trouver la panacée pour la guérison de tous les maux de l'humanité, mais bien de recueillir dans chaque pays les informations susceptibles d'intéresser le reste de l'humanité, et de les divulguer après en avoir contrôlé la valeur.

La Conférence aura à se prononcer sur l'organisation de ce bureau : aura-t-il à sa tête l'assemblée générale des représentants des Croix-Rouges nationales ? Dans ce cas comment seront nommés les délégués : leur mandat sera-t-il permanent ou limité, leurs voix seront-elles égales ou y aura-t-il lieu de faire certaine différence en faveur des sociétés qui ont su éveiller dans leur pays l'amour de la Croix-Rouge et entraîner dans ses cohortes une proportion de la population qui serait à fixer ? L'assemblée générale devra-t-elle siéger en permanence ou bien pourra-t-elle déléguer ses pouvoirs à un autre organe ? Pour assurer l'exécution de ses décisions n'y aura-t-il pas lieu de confier la direction effective du bureau à une direction unique ?

Comment serait constituée cette direction ? Serait-elle confiée à un directeur nommé pour un laps de temps déterminé avec mandat renouvelable et révocable ? Comment serait conçu l'ordre hiérarchique au-dessous du directeur général ? Faudrait-il prévoir des sous-directeurs, spécialistes ou non, à la tête de chaque grand département : épidémies, maladies, cataclysmes, hygiène sociale, etc. ? Quelle serait la division du travail dans chaque département ? Y aurait-il à côté des spécialistes un ou plusieurs juristes chargés de la rédaction des règlements à établir, des traducteurs, des archivistes-bibliothécaires, des laboratoires, des organes de propagande et de vulgarisation, etc. ?



## **La prochaine Conférence internationale des Croix-Rouges.**

Ces divers bureaux une fois constitués, comment y faire affluer, dès leur apparition, les découvertes de l'humanité, dans quelque ordre d'idées que ce soit, touchant au bien-être et à la santé ? Et ces découvertes une fois contrôlées par les meilleurs spécialistes et leurs vertus reconnues, par quels moyens les notifier à tous les Comités des Croix-Rouges, pour être divulguées ou mises en pratique ?

Si la Conférence adopte le principe de la création d'un Bureau international, il lui faudra établir le budget de cette organisation et aviser aux moyens de subvenir aux frais d'établissement et d'entretien. Les Sociétés de la Croix-Rouge devront-elles se cotiser suivant une norme à fixer, lancer un appel international, recourir aux emprunts, subventions d'Etats, etc. ? Quoiqu'il en soit, il faut espérer que l'humanité, qui a su trouver des centaines de milliards pour des œuvres de destruction, saura faire l'effort nécessaire pour assurer un rouage essentiel des œuvres de réorganisation.

Enfin les grandes lignes de l'organisation nouvelle une fois tracées, la Conférence devra s'engager résolument dans la voie des réalisations pratiques, et il conviendra qu'elle fixe les points qui devront constituer la tâche première du Bureau international. Sans tourner au congrès scientifique, il lui appartiendra de décider s'il faut s'occuper avant tout des maux dérivant directement de la guerre, de la rééducation des mutilés, de l'assistance aux veuves, aux orphelins, des secours aux régions dévastées, épidémies de typhus, etc., ou s'il convient de concentrer les efforts sur tel ou tel mal social, tuberculose, maladies vénériennes, maladies et morbidité infantiles, dont l'urgence serait reconnue <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cet article était déjà composé quand s'est ouverte, à Cannes, la conférence d'experts convoquée par les cinq Croix-Rouges alliées. Il n'est pas douteux que de cette réunion d'hommes éminents les Croix-Rouges alliées ne tirent des suggestions nouvelles. Peut-être même entreront-elles dans la voie des réalisations avant que la Conférence plénière ait pu être assemblée.